



**Plate-forme ADL – Groupe de travail ADL/Forem**

**Procès-verbal de la réunion du 19 janvier 2009**

**Présents:** *Xavière Minet (ADL de Colfontaine), Guillaume Debost (ADL de Dison), Caroline Delcourt (ADL d'Engis), Coralie Ghilain (ADL de Gesves), Eric Dyckmans (ADL d'Oupeye), Guy Dugauthier (ADL de Sambreville), Laurent Mathy (ADL de Waremme), Serge Baldewijns (Forem de Huy), Frédéric Thiels (Forem de Mons), Denis Karenzo (Forem d'Arlon), Catherine Lambert (Forem de Namur), Valérie Daniels et Jacques Driesen (Forem de Liège), François Bouquiaux (Forem de Charleroi), Katlyn Van Overmeire (UVCW)*

**Excusés:** *Laurence Moyart (ADL de Frameries)*

---

## **1. COMPTE-RENDU DES CONTRIBUTIONS ECRITES DU FOREM ET DES ADL**

Après un rapide tour de table de présentation de chacun des participants, l'UVCW présente la synthèse des contributions qu'il a reçues des ADL et du Forem. Celle-ci résume les collaborations qui existent déjà entre le Forem et les ADL, ce qui marche bien ou moins bien dans cette collaboration et avance des propositions de pistes d'amélioration (cf. documents remis en réunion).

## **2. DEFINITION DES AXES DE COLLABORATION**

Afin de mieux structurer les collaborations entre le Forem et les ADL, il semble nécessaire de dégager certains axes sur lesquels on souhaite travailler. Il est à noter qu'il faut distinguer deux volets : le volet « demandeurs d'emploi » et le volet « entreprises ».

Remarque concernant le volet « demandeurs d'emploi » : il serait nécessaire de clarifier dans quelles conditions les ADL peuvent bénéficier de la base de données du Forem pour transmettre une information à certains demandeurs d'emploi et par quel biais elles peuvent diffuser de l'information à ce public cible (carrefour emploi formation, ...). Cette demande sera relayée au sein du Forem.

Ce groupe de travail souhaite toutefois se concentrer sur le volet « entreprises ».

Les axes de collaboration qui émergent dans ce domaine sont les suivants :

- **Aides à l'emploi :** les ADL sont demandeuses de mieux connaître les aides à l'emploi. Il faut toutefois noter qu'il s'agit d'une matière extrêmement complexe que seules quelques personnes, même au Forem, maîtrisent parfaitement. Il n'est donc pas possible et pas nécessairement pertinent de faire des formations poussées à destination des ADL sur cette matière. Pour les ADL, ce qui est important, c'est de pouvoir donner des informations de qualité et d'avoir un relais permanent au Forem à qui l'ADL peut s'adresser et vers qui elle peut renvoyer son interlocuteur. Par ailleurs, une ADL fait remarquer qu'il est

important de sensibiliser le monde politique pour que ce dernier simplifie le système des aides à l'emploi.

**→ Méthode de collaboration proposée : Mise en place d'un binôme composé d'un agent ADL et d'un agent Forem où chacun sait quel est son rôle en la matière.**

- La prospection des entreprises : Le Forem dispose de sa propre base de données « entreprises » qui reprend uniquement les sociétés qui ont déjà été en contact avec les conseillers en ressources humaines du Forem. Il semble intéressant que le Forem et l'ADL communiquent sur les prospections que chacun a déjà réalisées sur la localité et que chacun connaisse les priorités de l'autre en la matière. Par ailleurs, le Forem souhaiterait que l'ADL l'avertisse des nouvelles installations qui auront lieu sur son territoire.

**→ Méthode de collaboration proposée : A voir au cas par cas, par région, comment établir une collaboration entre le Forem et l'ADL en termes de prospection. On suggère ici aussi de travailler en binôme et d'établir ensemble une méthode et une méthodologie de prospection. La première étape est d'avoir une discussion sur le sujet. Ensuite, on peut envisager d'organiser une visite en commun en entreprise si la volonté est présente des deux côtés.**

- Les actions spécifiques : Celles-ci peuvent concerner des salons de l'emploi, des séances d'informations, des clubs d'entreprises, ...

**→ Méthode de collaboration proposée : Le Forem et l'ADL dressent ensemble la liste des actions spécifiques qui existent déjà et voient quelles actions il serait intéressant de développer par région. En fonction de cela, elles examinent quelles collaborations peuvent être envisagées.**

En outre, il est important que chaque direction régionale du Forem et chaque ADL dressent respectivement la liste des ADL et des employés du Forem avec qui elles ont déjà eu contact.

Enfin, si l'ADL le souhaite, il semble intéressant que celle-ci invite le Forem à participer à son comité de pilotage ou à sa plate-forme stratégique.

### **3. PROCHAINES ETAPES**

Il est prévu que les ADL abordent le thème de la collaboration Forem-ADL lors de leur prochaine réunion inter-ADL respective. De son côté, le Forem discutera des avancées du groupe de travail avec l'ensemble des directions régionales.

Dans la première semaine du mois de mars, chaque direction régionale du Forem invitera les ADL de son territoire à une première réunion qui permettra de mettre en place la collaboration sur base des axes de travail qui ont été définis par le groupe de travail. Lors de cette réunion, seront également identifiés l'agent ADL et l'agent du Forem qui feront écho des résultats de cette rencontre en groupe de travail lors d'une réunion qui se tiendra fin mars-début avril 2009.